



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation
et de Surveillance des
Opérations de Bourse -
COSOB-

Cellule de Communications et des
Relations Publiques

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

خلية الاتصال والعلاقات العامة

Alger, le 18 octobre 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La COSOB adopte le premier cadre réglementaire dédié aux titres verts sur le marché financier algérien

Une nouvelle étape pour le développement des mécanismes de financement de la transition écologique et climatique en Algérie

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB) annonce l'adoption du règlement n°26-01, modifiant et complétant le règlement n°23-04 relatif au règlement général de la Bourse des valeurs mobilières, en vue d'instituer un cadre réglementaire dédié à la qualification des titres verts sur le marché financier algérien.

Cette réforme constitue une avancée structurante dans la modernisation du marché financier national. Elle vise à mobiliser davantage de capitaux au profit de projets durables et à renforcer le rôle du marché des capitaux dans le financement de la transition écologique et climatique.

Le règlement établit les conditions de qualification des titres de créance en tant que « titres verts », lorsqu'ils sont admis aux négociations sur les compartiments Premium ou Émergent du marché des titres de créance de la bourse d'Alger et que les fonds levés sont exclusivement destinés au financement ou au refinancement de projets éligibles. Ces derniers couvrent notamment les énergies renouvelables, les transports propres, la gestion durable des ressources naturelles Vivantes, la préservation de la biodiversité, l'économie circulaire et l'adaptation au changement climatique.





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation
et de Surveillance des
Opérations de Bourse -
COSOB-

Cellule de Communications et des
Relations Publiques

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

خلية الاتصال والعلقات العامة

Le règlement prévoit également l'élaboration d'un cadre de référence vert par la société candidate à l'émission de titres verts, dont la présentation constitue une condition préalable à l'attribution de la qualification de titre vert. Ce cadre précise l'utilisation prévue des fonds levés et les catégories de projets éligibles, le processus d'évaluation et de sélection des projets, notamment les critères environnementaux retenus et les éventuels risques environnementaux et sociaux associés, ainsi que les modalités de gestion et de suivi des fonds levés, y compris les Sommes non encore affectées.

Il définit également les modalités et la périodicité des rapports relatifs à l'allocation des fonds. Ce dispositif vise à assurer la traçabilité des ressources mobilisées, à renforcer la transparence de leur affectation et à conforter la confiance des investisseurs dans la crédibilité environnementale des projets financés.

Le règlement soumet également le cadre de référence vert, ainsi que l'affectation des fonds collectés, à une revue externe indépendante, pouvant prendre la forme d'un avis d'expert Externe, d'une certification ou d'une notation verte. Cette revue est effectuée par un vérificateur indépendant inscrit auprès de la COSOB.

Au-delà de sa portée réglementaire, cette réforme ouvre de nouvelles perspectives aux entreprises souhaitant diversifier leurs sources de financement et aux investisseurs désireux d'orienter leurs capitaux vers des projets présentant des bénéfices environnementaux identifiables. Elle contribue ainsi au développement de la finance verte et climatique, tout en renforçant la transparence, la protection des investisseurs et la contribution du marché financier au financement de l'économie nationale, grâce à la mise à disposition d'instruments financiers adaptés aux besoins de financement des projets durables.





الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

Commission d'Organisation
et de Surveillance des
Opérations de Bourse -
COSOB-

Cellule de Communications et des
Relations Publiques

لجنة تنظيم عمليات البورصة ومراقبتها

خلية الاتصال والعلامة العامة

À travers cette initiative, la COSOB inscrit le marché financier algérien dans la dynamique internationale de développement de la finance durable et de mobilisation des capitaux au service de la transition écologique. Cette réforme marque également une étape importante dans l'évolution du cadre réglementaire national, en dotant l'Algérie d'un dispositif spécifique de qualification des titres verts, en cohérence avec les enjeux contemporains du financement durable.

